



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

IRSN

INSTITUT DE RADIOPROTECTION
ET DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

Rapport financier 2019



MEMBRE DE

ETSON

[01]

**Rapport de gestion
et états financiers**

p.4

[02]

**Annexe aux comptes annuels
arrêtés au 31/12/2019**

p.15

[03]

**Rapport du Commissaire
aux comptes**

p.30

[01] Rapport de gestion et états financiers

EXÉCUTION BUDGÉTAIRE DE L'EXERCICE

L'exécution budgétaire est présentée ci-dessous en autorisations d'engagement (AE) et en crédits de paiement (CP), en référence au dernier Budget Rectificatif (BR) voté par le Conseil d'administration, sauf indication contraire.

CONTEXTE BUDGÉTAIRE

— L'exercice 2019 a été marqué par :

- une réduction du montant de la subvention versée par le Ministère de la transition écologique et solidaire (MTES) au titre du programme 190 entre le projet de loi de finances et la loi de finances initiale de 0,85 M€, Une consommation budgétaire globalement équivalente à 98 % de la dernière prévision budgétaire (BR) ;
- une sous-exécution de l'enveloppe personnel de 3,2 M€, avec une moyenne des effectifs présents sur l'exercice 2019 à 1 711 ETPT (hors stagiaires), à comparer avec un niveau de 1 713 ETPT au budget rectificatif (BR) ;
- une sous-exécution des recettes, hors subvention et contribution, de 5 M€ par rapport au BR, principalement liée à des facturations tardives dans l'année induisant des encaissements des recettes au début de l'année suivante, notamment EDF pour 3,3 M€ pour le contrat quadripartite et la vente de licences C3X, le CEA pour 0,8 M€ et l'ENSTTI pour 0,7 M€.

RAPPROCHEMENT DES PRÉVISIONS ET DES EXÉCUTIONS

— Solde budgétaire

en milliers d'euros	Réel 2019		BR2 2019	
	AE	CP	AE	CP
DÉPENSES				
Enveloppe Personnel*	145 825	145 957	149 116	149 116
Enveloppe Fonctionnement	101 417	108 658	98 738	108 677
Enveloppe Investissement	8 303	11 799	14 902	13 952
TOTAL	255 545	266 413	262 756	271 746
RECETTES				
Recettes globalisées		266 774		271 906
Subvention pour charges de service public		171 834		171 645
Autres financements de l'État		104		1 282
Fiscalité affectée		62 738		62 738
Autre financements publics		2 733		1 087
Ressources propres		29 365		35 155
Recettes fléchées		1 176		847
Autres financements de l'État		1 176		847
TOTAL		267 950		272 753
SOLDE BUDGÉTAIRE		1 536		1 008

*L'enveloppe personnel correspond aux charges de personnel et aux charges d'impôts sur rémunérations.

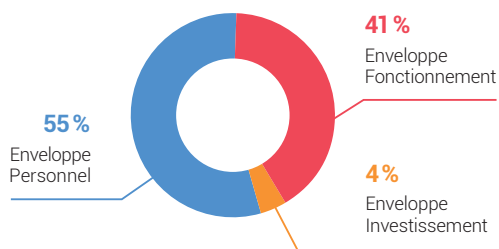
— Autorisations d'engagement (AE)

Les autorisations d'engagement s'élevaient à 255,5 M€ sur l'exercice 2019, contre une prévision révisée au BR à 262,8 M€. L'écart de -7,2 M€ se décompose de la façon suivante :

- l'enveloppe personnel est en retrait de -3,3 M€, en corrélation avec l'évolution de cette même enveloppe en CP (cf. ci-dessous). La consommation des dépenses de personnel en AE est légèrement différente de celle en CP, en raison du rythme d'exécution des charges relatives au service de santé au travail. Elle a fait l'objet d'un transfert partiel vers l'enveloppe de fonctionnement à hauteur de 2,7 M€ au titre de la fongibilité asymétrique ;
- l'enveloppe de fonctionnement est en écart de +2,7 M€ par rapport au BR, ce dépassement est principalement lié à un changement de traitement des contrats d'assurance en comptabilité budgétaire (passage d'un engagement annuel à un engagement sur 4 ans soit +2,4) ;
- les AE de l'enveloppe d'investissement sont exécutées à hauteur de 8,3 M€, contre une prévision révisée de 14,9 M€, soit une évolution de -6,6 M€, essentiellement sur les domaines de la radioprotection homme et environnement (-0,6 M€), de la gestion de crise et post-accidentelle (-4,7 M€ dont le projet LATAc pour 4,3 M€ décalé sur 2020), de la sûreté & radioprotection des installations (+0,7 M€ sur le projet ANR DENOPI), de la sécurité et non-prolifération (-0,3 M€) et des dépenses hors programmes (-1,7 M€ principalement sur les travaux HSE et les dépenses informatiques).

— Crédits de paiement (CP)

■ Répartition des dépenses 2019 en crédits de paiement



Le solde budgétaire est excédentaire de +1,5 M€ en 2019, et affiche une amélioration de +0,5 M€ par rapport à la prévision du budget rectificatif.

Les encaissements de recettes sont exécutés à hauteur de 268,0 M€ contre un BR 2019 de 272,8 M€, soit un écart de réalisation de -4,8 M€, ce qui correspond aux principaux agrégats suivants :

- la subvention du MTES issue du programme 190, est restée stable durant l'exercice ;
- la subvention du Ministère de la Défense, versée au titre du programme 212, varie de +0,2 M€ ;
- la contribution versée par les exploitants d'INB est plafonnée à 62,5 M€. Le trop perçu sur 2019 de 0,2 M€ a été reversé à l'État, le reversement figurant en dépenses ;
- les autres financements publics progressent de 1,6 M€ par rapport au BR 2019, et concernent principalement les contrats européens H2020 ;

- les recettes commerciales sont exécutées à 83,5 %, soit un recul de 5,8 M€, essentiellement sur les domaines de la radioprotection homme et environnement (-1,6 M€), de la gestion de crise et post-accidentelle (-0,6 M€), de la sûreté & radioprotection des installations (-3,2 M€) et des formations dans le cadre de la valorisation externe des connaissances (-0,4 M€) ;
- les autres financements de l'État, en hausse de 0,8 M€ correspondent aux recettes fléchées liées aux subventions de l'ANR et à la subvention du Ministère de l'agriculture.

Les dépenses sont constituées de trois enveloppes, personnel, fonctionnement, investissement, dont le total s'élève à 266,4 M€ en 2019, en écart de -5,3 M€ par rapport à la prévision BR 2019, soit un taux d'exécution de 98,0 % (pour information, comparé au budget initial le taux d'exécution des dépenses est de 97,0 %). L'enveloppe de personnel affiche un niveau de consommation de 145,9 M€, pour un budget de 149,1 M€, soit un écart de -3,2 M€. Cet écart s'explique globalement :

- par un écart de réalisation sur les cotisations sociales de 1,6 M€ comprenant l'économie de 1,4 M€ générée par la mise en place au 1^{er} janvier 2019 d'un nouveau dispositif relatif à la gestion des cotisations maladie ;
- par la sous exécution de l'intéressement à hauteur de 0,4 M€.

— Ressources par origine

L'évolution des ressources par domaine entre le BR et le réel 2019 est présentée dans le tableau ci-dessous :

domaines	Réel 2019 Total recettes	BR 2019 Total recettes
001 - Sûreté Radioprotection des installations	10,0	12,6
002 - Sécurité, non-prolifération	0,1	0,2
003 - Radioprotection homme et environnement	16,5	18,0
004 - Crise et post-accidentel	0,4	0,6
005 - Transparence, ouv société, culture sûreté	0,3	0,6
006 - Stratégie, excellence scientifique et technique	5,0	5,3
SOUS-TOTAL PROGRAMMES	32,3	37,3
Transverses	235,6	235,5
TOTAL GÉNÉRAL	267,9	272,8

Les ressources transverses comprennent notamment les subventions des programmes 190 et 212, et la contribution versée par les exploitants d'INB.

Les recettes propres proviennent principalement des programmes, et sont exécutées à 32,3 M€ pour un BR de 37,3 M€ (soit 86,7 %). La sous-consommation budgétaire de 5,0 M€ est portée principalement par les domaines de sûreté et radioprotection des installations (-2,6 M€), de radioprotection de l'homme et de l'environnement (-1,5 M€).

— Dépenses par destination

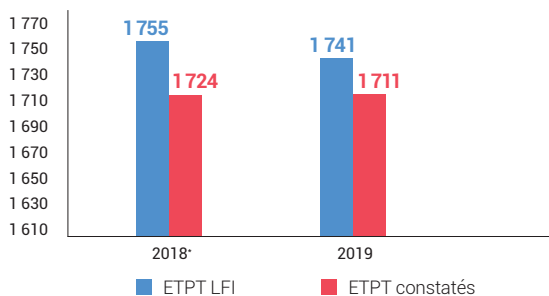
L'évolution des dépenses en crédits de paiement, exprimées en coûts de production par destination, entre le BR et le réel 2019 est présentée dans le tableau ci-dessous :

domaines	Réel 2019				BR 2019				Écart sur BI
	Fonc	Pers	Inv	Total dépenses	Fonc	Pers	Inv	Total dépenses	
001 - Sûreté Radioprotection des installations	29,5	59	4,3	92,7	32,0	60,7	4,5	97,2	-4,5
002 - Sécurité, non-prolifération	2,1	7,3	0,2	9,6	2,2	7,3	0,4	9,8	-0,2
003 - Radioprotection homme et environnement	19,7	34,8	4,9	59,4	19,0	35,5	4,8	59,3	0,1
004 - Crise et post-accidentel	3,1	4,6	0,3	8	3,2	4,7	1,0	8,9	-0,9
005 - Transparence, ouv société, culture sûreté	2,8	4,4	0	7,2	2,7	3,8	0,0	6,6	0,6
006 - Stratégie, excellence scientifique et technique	2,2	9,5	0	11,9	2,1	8,3	0,0	10,5	1,4
SOUS-TOTAL PROGRAMMES	59,4	119,6	9,7	188,7	61,2	120,2	10,5	192,2	-
Fonctionnel et support	13,3	21,9	0,1	35,4	12,8	24,3	1	38,1	-2,7
Schéma directeur immobilier	3,2	0,1	1,1	4,4	3,6	0	1,4	5	-0,6
Autre immobilier	19	2,1	0,2	21,3	18,7	2,7	0,4	21,9	-0,6
Informatique	13,2	2,1	0,7	16	10,8	1,8	0,6	13,2	2,8
Feursmétal	0,7	0	0	0,7	1,2	0,1	0	1,3	-0,6
SOUS-TOTAL COÛTS INDIRECTS NON DÉVERSÉS	49,4	26,2	2,1	77,7	47,1	28,9	3,4	79,5	-1,8
TOTAL GÉNÉRAL	108,8	145,8	11,8	266,4	108,3	149,1	13,9	271,7	-5,3

L'exécution des dépenses représente 98,0 % du BR. Les dépenses sur programmes sont en sous réalisation de 3,6 M€, principalement en matière de sûreté et radioprotection des installations (-4,5 M€), de crise et post-accidentel (-0,9 M€) et de sécurité (-0,3 M€), au profit des activités de stratégie, relations partenariales, plateformes européennes et évaluation scientifique (+1,4 M€) et de l'ouverture à la société (+0,6 M€). Les coûts indirects sont également en sous réalisation de 1,8 M€ par rapport au BR2 2019.

L'écart entre les recettes et les dépenses des tableaux ci-dessus correspond au solde budgétaire.

Effectif moyen réalisé 2019/2018* (y compris alternants, CTE, CAE)



*L'exercice 2018 est présenté en tenant compte du retraitement des contrats alternance, CAE, CTE sous le niveau d'autorisation des emplois.

EFFECTIFS

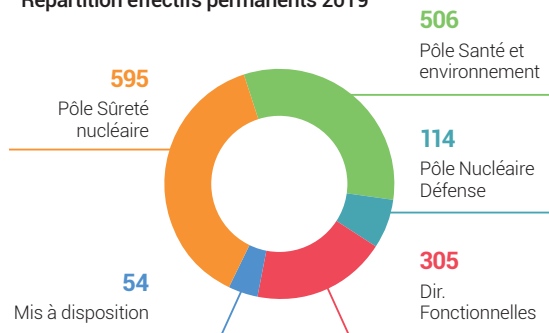
— L'effectif moyen réalisé (hors stagiaires, conseillers scientifiques) en 2019 est de 1711 ETPT, soit une exécution en deçà de 30 ETPT du niveau prévu au BI 2019 à 1741 ETPT, mais qui est proche de la dernière révision budgétaire à 1713 ETPT.

	Réalisation 2019	Niveau d'autorisation d'emplois 2019	BI 2019
EMPLOIS	1 711	1 752	1 741
Sous-plafond	1 622	1 647	1 636
Hors-plafond	88	105	105

— Depuis 2019, le niveau d'autorisations d'emplois intègre désormais les contrats en alternance (Contrat d'apprentissage), les contrats aidés (CAE) et les contrats de travail étrangers (CTE) dans la catégorie des effectifs hors-plafond, soit une réalisation de 88 ETPT en 2019 contre 95 ETPT estimés en 2018.

— Au 31 décembre 2019, l'IRSN compte 1574 ETP permanents (contre 1578 ETP au 31 décembre 2018), dont 1219 ETP cadres et 355 ETP non cadres.

Répartition effectifs permanents 2019



COMPTE DE RÉSULTAT

Les notes figurant dans le compte de résultat et le bilan renvoient à l'annexe figurant après les états financiers.

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	Exercice 2019	Exercice 2018	ÉCART
CHARGES				
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats		4	7	(3)
Consommations de l'exercice en provenance de tiers	Note 6	103 366	100 134	3 232
Charges de personnel	Note 7	131 660	142 379	(10 719)
Salaires, traitements et rémunérations diverses		91 179	97 168	(5 989)
Charges sociales		35 279	39 706	(4 427)
Intéressement et participation		1 539	1 871	(332)
Autres charges de personnel		3 663	3 634	29
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	Note 8	13 521	12 930	592
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et VNC	Note 9	45 271	36 552	8 719
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT		293 821	292 001	1 819
CHARGES FINANCIÈRES				
Charges d'intérêt		2 092	1 965	127
Pertes de change		8	7	0
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	Note 10	2 100	1 972	128
TOTAL CHARGES		295 921	293 974	1 947
PRODUITS				
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
Subventions et produits assimilés	Note 2	237 522	237 550	
Subventions pour charges de service public		171 834	171 430	404
Subventions de fonctionnement en provenance de l'État et des autres entités publiques		2 951	3 362	(411)
Produits de la fiscalité affectée		62 738	62 758	(20)
Produits directs d'activité		36 063	36 958	
Ventes de biens ou prestations de services	Note 3	33 440	34 582	(1 141)
Produits de cessions d'éléments d'actif		3	87	(84)
Autres produits de gestion	Note 4	2 619	2 289	330
Autres produits	Note 9	9 176	11 103	(1 927)
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		3 191	4 867	(1 676)
Reprises du financement rattaché à un actif		5 985	6 236	(251)
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		282 761	285 611	(2 851)
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts	Note 5	3	5	(1)
Intérêts sur créances non immobilisées		0	1	(0)
Gains de change		3	12	(9)
TOTAL PRODUITS FINANCIERS		7	17	(10)
TOTAL PRODUITS		282 768	285 629	(2 861)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		(13 153)	(8 345)	(4 808)

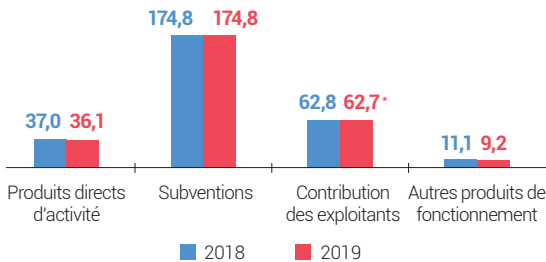
PRODUITS

en milliers d'euros	2019	2018	Évolution
Subventions et produits assimilés	237,5	237,6	-0,1
Produits directs d'activité	36,1	37	-0,9
Autres produits	9,2	11,1	-1,9
Produits de fonctionnement	282,7	285,7	-2,9
Produits financiers			0
TOTAL PRODUITS	282,7	285,7	-2,9

Les produits de l'Institut diminuent globalement de 3 M€ entre 2018 et 2019.

Les produits de fonctionnement s'élèvent à 282,8 M€, en baisse de 3,0 M€, soit -1 % par rapport à l'exercice précédent.

Évolution des produits de fonctionnement (en M€)

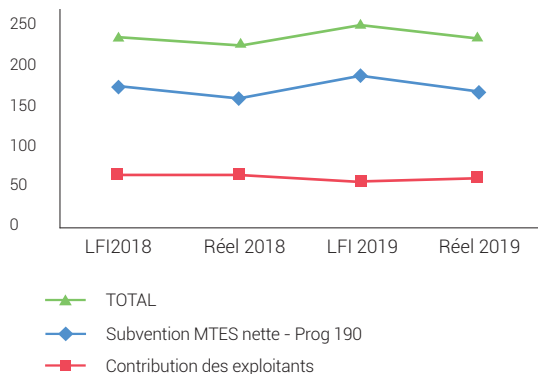


*Un reversement de 0,2 M€ a été imputé en charges, soit une ressource nette de 62,5 M€ conforme au plafond limitatif.

Ils comprennent :

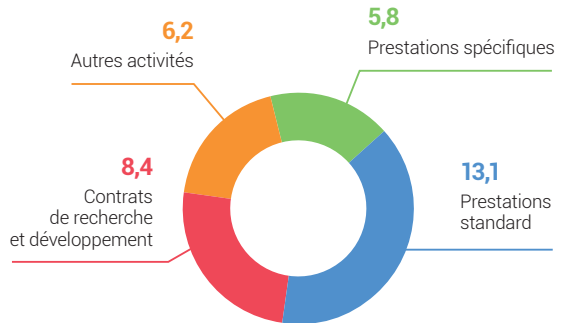
- les subventions pour 174,8 M€, stables par rapport à l'exercice précédent, sont composées de :
 - la subvention pour charges de service public, versée par le MTES dans le cadre du programme 190, à hauteur de 168,1 M€, contre 167,8 M€ en 2018 ;
 - la subvention au titre de la convention avec le Ministère de la Défense dans le cadre du programme 212, de 3,7 M€ ;

SCSP programme 190 et Contribution Exploitants (en M€)

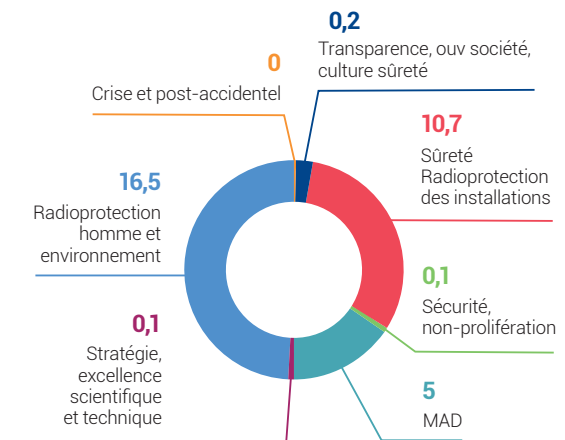


- les subventions en provenance d'autres entités publiques pour 3 M€ (-0,4 M€) ;
- la contribution versée par les exploitants d'INB est plafonnée à 62,5 M€, le trop perçu en 2019 de +0,2 M€ faisant l'objet d'un remboursement à l'État ;
- les produits directs de l'activité à 36,1 M€, dont le chiffre d'affaires à 33,4 M€, qui diminue de 1,1 M€ (-3,3 %), résultant de prestations standard, de contrats de recherche et développement, de prestations spécifiques et d'autres activités ;

Répartition du chiffre d'affaires 2019 par nature (en M€)



Répartition du chiffre d'affaires 2019 par domaine (en M€)



Les annulations de charges à payer sur exercices antérieurs (1,3 M€ en 2019 contre 1,1 M€ en 2018) et les produits des redevances (1,2 M€ en 2019 contre 1,0 M€ en 2018) représentent la majeure partie du solde des produits directs de l'activité.

- les autres produits de 9,2 M€, en diminution de 1,9 M€ par rapport à l'exercice précédent, correspondant aux reprises sur amortissements, dépréciations et provisions pour 3,2 M€, et à la quote-part de subvention d'investissement virée au compte de résultat pour 6,0 M€.

Les produits financiers, principalement composés des gains de change, sont quasiment stables et non significatifs. Pour mémoire, l'Institut n'est pas autorisé à placer ses disponibilités.

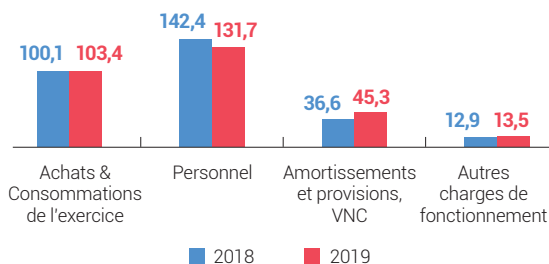
CHARGES

en milliers d'euros	2019	2018	Évolution
Achats	103,4	100,1	3,3
Personnel	131,7	142,4	-10,7
Amortissements et provisions, VNC	45,3	36,6	8,7
Autres charges de fonctionnement	13,5	12,9	0,6
Charges de fonctionnement	293,8	292	1,8
Charges financières	2,1	2	0,1
TOTAL CHARGES	295,9	294	1,9

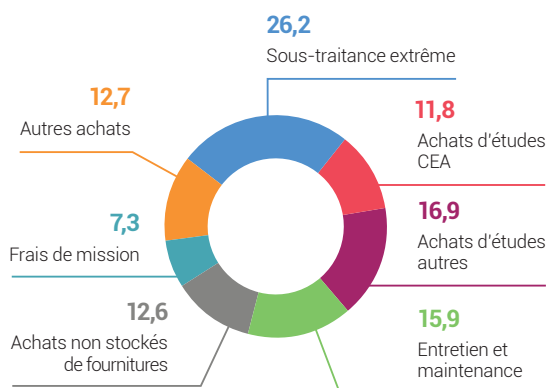
Les charges de l'Institut sont globalement en augmentation de 1,9 M€ entre 2018 et 2019.

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 293,8 M€, en hausse de 1,8 M€, soit +0,6 % par rapport à l'exercice précédent, et se décomposent de la façon suivante :

Évolution des charges de fonctionnement (en M€)



Répartition des achats et consommations de l'exercice 2019 (en M€)

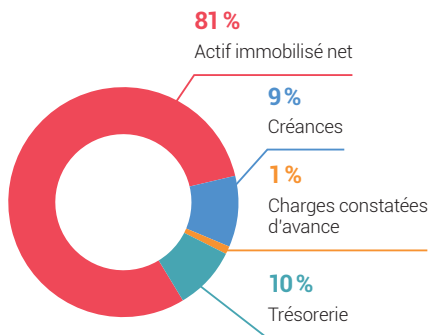


Les charges financières évoluent de +0,1 M€ entre 2018 et 2019, à 2,1 M€. Elles sont principalement constituées des intérêts versés sur l'emprunt contracté pour financer le bâtiment Triangle à Fontenay-aux Roses (0,5 M€), ainsi que des intérêts sur les loyers du contrat PPP lié au bâtiment 01 (1,6 M€).

BILAN ACTIF

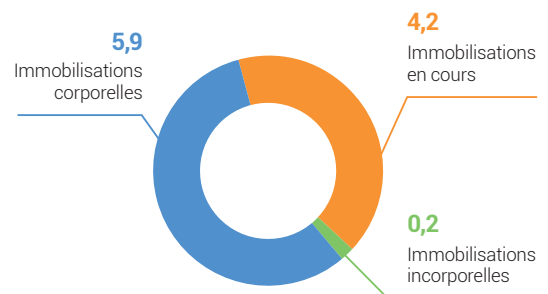
	Notes	31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amortissements ou provisions	Net	Net
<i>en milliers d'euros</i>					
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles	Note 11	36 877	(31 439)	5 439	6 384
Immobilisations corporelles	Note 11	566 532	(294 504)	272 028	294 480
Terrains		31 824	(620)	31 204	31 314
Constructions		160 270	(63 614)	96 657	102 679
Installations techniques, matériel et outillage		325 202	(195 993)	129 209	146 377
Autres immobilisations corporelles		42 470	(34 278)	8 192	10 064
Immobilisations corporelles en cours		6 754	-	6 754	4 033
Avances et acomptes sur commandes		12	-	12	12
Immobilisations financières	Note 12	419	-	419	489
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		603 828	(325 943)	277 885	301 354
ACTIF CIRCULANT					
Créances	Note 13	29 773	(139)	29 634	25 862
Créances sur les entités publiques	Note 14	8 786	-	8 786	8 726
Créances clients et comptes rattachés	Note 15	20 508	(139)	20 369	16 522
Avances et acomptes versés sur commandes		282	-	282	192
Créances sur les autres débiteurs	Note 16	197	-	197	421
Charges constatées d'avance	Note 17	2 882	-	2 882	3 241
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE)		32 655	(139)	32 516	29 103
Disponibilités	Note 18	32 642	-	32 642	28 918
TOTAL ACTIF CIRCULANT		65 297	(139)	65 158	58 021
Écart de conversion actif		-	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL		669 124	(326 082)	343 043	359 375

Le total du bilan de l'exercice clos au 31 décembre 2019 s'élève à 343,0 M€. L'actif brut est de 669,1 M€.



— L'actif immobilisé net diminue de 16,3 M€, à 343,0 M€. Les acquisitions d'immobilisations s'élèvent à 10,3 M€, selon la décomposition par nature comptable présentée ci-dessous :

Acquisitions d'immobilisations (en M€)



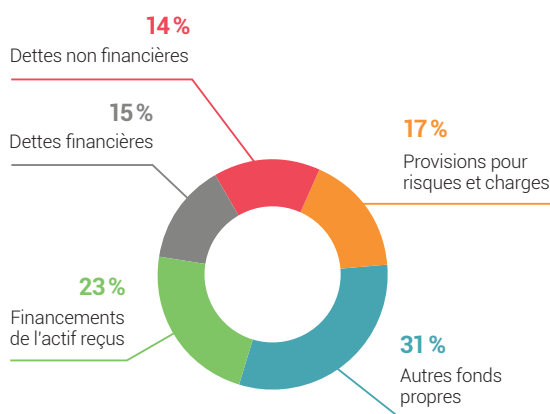
— L'actif circulant net s'établit à 65,2 M€, en hausse de 7,1 M€ par rapport à l'an passé, essentiellement par les évolutions suivantes :

- les créances clients augmentent de 3,8 M€ ;
- la trésorerie est impactée par une baisse des décaissements sur l'année, ayant pour effet une augmentation du niveau de trésorerie au 31/12/2019 de 3,7 M€, à 32,6 M€.

BILAN PASSIF

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2019	31/12/2018
FONDS PROPRES			
Financements reçus			
Financement de l'actif par l'État	Note 19	61 058	62 461
Financement de l'actif par des tiers	Note 20	19 046	22 412
Réserves		90 783	90 783
Report à nouveau	Note 21	23 496	31 841
Résultat de l'exercice		(13 153)	(8 345)
Amortissements dérogatoires	Note 22	3 598	3 512
TOTAL FONDS PROPRES		184 828	202 663
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques		653	969
Provisions pour charges		57 354	48 633
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	Note 23	58 007	49 601
DETTES			
Dettes financières	Note 25	50 907	52 578
Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit		12 068	12 631
Dettes financières et autres emprunts		38 838	39 947
Dettes non financières		49 301	54 532
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Note 26	16 360	15 381
Dettes fiscales et sociales	Note 27	18 899	24 413
Avances et acomptes reçus sur commandes		4 542	3 885
Autres dettes non financières	Note 28	429	235
Produits constatés d'avance		9 072	10 619
TOTAL DETTES	Note 24	100 208	107 110
TOTAL GÉNÉRAL		343 043	359 375

L'actif s'équilibre au passif de la façon suivante :



— Avec un résultat déficitaire de -13,2 M€, combiné d'une part à une évolution des financements reçus de 4,8 M€ et d'autre part à une stabilité des amortissements dérogatoires, les fonds propres de l'Institut baissent de 17,8 M€ pour s'établir à 184,8 M€ au 31 décembre 2019, contre 202,7 M€ à la fin de l'exercice précédent.

Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 58,0 M€, en hausse de 8,4 M€ par rapport à leur solde au 31 décembre 2018, notamment suite au changement de comptabilisation des droits acquis au titre des CET, JRS et RTT (+8,2 M€). Ce poste comprend notamment la provision pour démantèlement et assainissement des installations, pour 47,1 M€.

Les opérations d'assainissement et de démantèlement dont l'IRSN a la charge, relèvent de quatre domaines spécifiques qui concernent le réacteur de recherche Cabri, exploité par le CEA, les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) qui lui appartiennent, divers matériels sans emploi ayant un caractère de déchet radioactif, l'assainissement du site de Feurs ayant fait l'objet d'une pollution accidentelle.

La situation à fin décembre 2019 des opérations relevant des trois premiers domaines est de 42,5M€ qui se répartissent entre :

- les grappes issues des expérimentations dans Phébus pour 4,95 M€ ;
- l'INB 24 Cabri et les déchets associés (sodium) pour 32,05 M€ ;
- les déchets issus de l'INBS Valduc pour 2,69 M€ ;
- les ICPE pour 2,77 M€.

Par ailleurs, le coût de l'assainissement du site de Feurs est évalué à 3,5 M€.

Pour l'INB 24, les évaluations techniques et financières s'appuient notamment sur les coûts réalisés pour l'INB 92 (Phébus).

— Les dettes régressent de 6,9 M€, de 107,1 M€ l'an passé à 100,2 M€ au 31 décembre 2019.

Les dettes non financières diminuent de 5,2 M€. Les principales variations sont dues à l'évolution des postes suivants :

- les dettes fiscales et sociales sont en recul de 5,5 M€ : le changement de méthode comptable sur les droits acquis sur CET, JRS et RTT entraîne une baisse des dettes de personnel de 8,2 M€, et, parallèlement, les taxes progressent de 2,9 M€ (+1,6 M€ sur la taxe sur le chiffre d'affaires, et +1 M€ concernant la TVA collectée) ;
- les produits constatés d'avance, à 9,1 M€ (-1,5 M€ par rapport à l'exercice précédent), sont majoritairement dus au changement de méthode appliquée depuis l'exercice 2014 concernant l'enregistrement des produits perçus dans le cadre du programme Cabri, comptabilisés à fur et à mesure de l'avancement des travaux (impact de -1,3 M€ au 31/12/2019).

TABLEAU DE FINANCEMENT

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2019	Exercice 2018
Résultat net de l'exercice	(13 153)	(8 345)
CAPACITÉ / INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT		
Augmentation / (diminution) des amortissements	45 214	36 281
Augmentation / (diminution) des dépréciations et provisions	(3 127)	(4 401)
Quote-part de subvention d'investissement virée au compte de résultat	(5 985)	(6 236)
Gains / (pertes) sur cessions d'actifs	54	184
Transferts de charge	(63)	(466)
CAPACITÉ / INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT	22 939	17 017
RESSOURCES		
Cessions d'actifs	3	41
Autres ressources	145	556
Augmentation des capitaux propres	1 217	1 584
Augmentation des dettes financières	59	42 493
TOTAL DES RESSOURCES (A) + CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	24 362	61 692

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2019	Exercice 2018
EMPLOIS		
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	10 281	53 821
Acquisition d'immobilisations financières	10	5
ACQUISITIONS D'ACTIFS IMMOBILISÉS	10 292	53 826
Remboursement des dettes financières	1 730	1 891
TOTAL DES EMPLOIS (B) + INSUFFISANCE D'AUTOFINANCEMENT	12 022	55 718

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2019	Exercice 2018
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (C=A-B)	12 340	5 975
+ Variation de l'actif circulant d'exploitation	3 610	(15 532)
- Variation des dettes d'exploitation	(5 425)	3 762
VARIATION DU BESOIN EN FONDS EN ROULEMENT D'EXPLOITATION	9 035	(19 295)
+ Variation des autres débiteurs	(224)	(74)
- Variation des autres créiteurs	194	(403)
VARIATION DU BESOIN EN FONDS EN ROULEMENT HORS EXPLOITATION	(419)	329
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT (D)	8 616	(18 966)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE (E=C-D)	3 723	24 941
Trésorerie début de période	28 918	
Trésorerie fin de période	32 642	
Variation de trésorerie	3 723	

— Fonds de roulement, besoin en fonds de roulement et trésorerie.

<i>en milliers d'euros</i>	Position réelle 31/12/2018	Mouvements réels 2019	Position réelle 31/12/2019
Changement méthode / Produits Cabri	-6,4	1,3	-5,1
Opérations de démantèlement et d'assainissement	2,2	-0,7	1,5
Noria	0,6	0,5	1,1
Provisions	2,6	8,4	10,9
Disponible	4,8	2,8	7,6
TOTAL	3,7	12,3	16

Le niveau du fonds de roulement au 31 décembre 2019 s'élève à 16,0 M€ contre 3,7 M€ à fin décembre 2018, soit un apport de 12,3 M€. Les opérations décrites ci-dessous impactent le fonds de roulement au cours de l'exercice 2019 :

- le principe de constatation des produits Cabri à l'avancement génère une diminution des recettes restant à comptabiliser de 1,3 M€, laissant un solde au fonds de roulement au 31/12/2019 de 5,1 M€ gagé sur les produits à venir du projet (les produits constatés d'avance, à ce titre, figurent en négatif au fonds de roulement) ;
- les opérations de démantèlement et d'assainissement de Feurs consomment le fonds de roulement à hauteur de 0,7 M€ ;
- le niveau des provisions augmente de 8,4 M€, dont +8,2 M€ en raison du changement de méthode comptable relatif aux droits acquis dans le cadre des comptes épargne-temps (CET), JRS et RTT, désormais enregistrés en provisions pour charges, conformément à l'instruction comptable commune.

Par ailleurs, le niveau de disponible laissé au fonds de roulement à fin décembre 2018 est impacté sur l'exercice 2019 par le non-utilisé réalisé à fin décembre 2019, à hauteur de 2,8 M€.

<i>en milliers d'euros</i>	Niveau 2019	Niveau 2018	Variation 2019/2018
Fonds de roulement	16	3,7	12,3
Besoin en fonds de roulement	-16,6	-25,3	8,7
Trésorerie	32,6	28,9	3,7

Le niveau du besoin en fonds de roulement de l'IRSN s'exécute à -16,6 M€ à fin 2019. Celui-ci est structurellement négatif en raison des modalités de versement de la subvention SCSP par trimestre, et de la contribution acquittée par les exploitants, perçue au cours du 2^{ème} trimestre.

L'évolution du besoin en fonds de roulement de +8,6 M€ résulte :

- d'une part de la variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation, de +9,0 M€, principalement imputable au changement de méthode de comptabilisation sur les CET, JRS et RTT (8,2 M€) ;
- et d'autre part de la variation du besoin en fonds de roulement hors exploitation, de -0,4 M€.

Le changement de méthode comptable sur la comptabilisation des CET n'impacte pas la trésorerie. Celle-ci évolue de +3,7 M€ entre les deux exercices, pour se positionner à 32,6 M€ à fin décembre 2019. Cette évolution est essentiellement due à l'augmentation plus rapide des encaissements par rapport à celle des décaissements.

[02] Annexe aux comptes annuels

ARRÊTÉS AU 31/12/2019

NOTE 1 - PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les états financiers de l'Institut pour l'exercice 2019 ont été établis en application des normes, principes et méthodes suivants :

- du règlement de l'Autorité des normes comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, homologué par l'arrêté du 8 septembre 2014 et publié au JO du 15 octobre 2014 ;
- du recueil des normes comptables applicables aux organismes visés aux alinéas 4 à 6 de l'article 1^{er} du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publiques, homologuée par l'arrêté du 1^{er} juillet 2015 et publié au JO du 9 juillet 2015, dans sa version issue de l'arrêté du 22 février 2018 ;
- de l'instruction comptable commune du 23 novembre 2018 (BOFIP-GCP-18-0047 du 23/11/2018) relative aux modalités de mise en œuvre du recueil des normes comptables des organismes dépendant de l'État.

PRINCIPES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION (OPTIONS, DÉROGATIONS, EXCEPTIONS)

— 1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Évaluation du coût d'entrée

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont valorisées au coût historique d'acquisition ou de production hors charges financières et frais d'administration. En application des normes 5 et 6 du recueil des normes comptables des établissements publics relatives aux immobilisations, le conseil d'administration a fixé, lors d'une délibération du 15 octobre 2015, un seuil unitaire de simplification de 1 500 euros pour la constatation d'un bien à immobiliser.

Les immobilisations incorporelles comprennent les brevets, licences et logiciels acquis ainsi que les logiciels créés ou développés. Les installations nucléaires conjointement contrôlées avec le CEA (réacteur expérimental CABRI) figurent à l'actif immobilisé de l'Institut, au prorata de contrôle de l'immobilisation, en application de l'instruction n°18-0047 du 23 novembre 2018 de la DGFIP.

Certains équipements (installations nucléaires exploitées par le CEA et installations classées pour l'environnement ICPE) utilisés par l'Institut font l'objet d'une inscription en immobilisations corporelles sous la rubrique « Actif de démantèlement » en contrepartie de la provision représentant le coût total estimé des opérations de fin de cycle dès la mise en service actif de l'installation. Cet actif fait partie intégrante du coût de revient des installations correspondantes et fait l'objet d'un amortissement en fonction des plans d'amortissement déterminés pour chaque installation. Ces actifs sont évalués, de manière

symétrique aux provisions correspondantes, sur la base d'éléments techniques révisés régulièrement.

Les biens mis à disposition par l'État dans le cadre de conventions d'utilisation font l'objet d'une valorisation dans les comptes sur la base d'évaluation à la valeur vénale établie en 2013 par France Domaine.

Les financements externes des actifs sont traités en application de l'instruction du 18 décembre 2012 (BOFIP-GCP 13 005 du 31 janvier 2013), qui adopte une présentation des capitaux propres distinguant les financements de l'État de ceux de tiers autres (collectivités territoriales, Union européenne, etc.). Cette présentation, différente de celle prévue par le Plan comptable général, est justifiée par la spécificité juridique des établissements publics, qui ne disposent pas de capital social et dépendent à ce titre de l'État. De plus, un financement rattaché à un actif évolue désormais symétriquement à l'actif qu'il finance afin de créer un lien entre le produit (financement reçu) et la charge (consommation des avantages économiques ou perte de valeur de l'actif).

Les frais de recherche et développement sont, quel qu'en soit l'aboutissement, traités comme des charges de l'exercice.

L'IRSN a conclu le 7 juillet 2014, un partenariat public-privé en vue de la conception, la construction, le financement et la mise à disposition, sur des terrains relevant du domaine public de l'État, d'un nouveau bâtiment destiné aux services de l'IRSN, situé à FONTENAY-AUX-ROSES. L'immeuble est comptabilisé en tant qu'immobilisation corporelle à l'actif du bilan tandis que les sommes à verser au titre de son financement sont inscrites au passif du bilan. La valeur du bien de 48 M€ comporte deux sources de financement, 6 M€ financés directement par l'Institut sur ses fonds propres et 42 M€ qui seront traités comme une dette à long terme dont le dernier remboursement aura lieu le 31/12/2039. Le montant annuel du loyer de 2,75 M€ est composé du remboursement du capital, des intérêts et de différents frais associés à cette opération. Chaque élément de ce loyer est comptabilisé selon sa nature :

- au passif en dettes financières le remboursement du capital ;
- au compte de résultat les intérêts en frais financiers et les frais annexes en autres charges de fonctionnement.

Amortissements

Les immobilisations incorporelles, composées exclusivement de logiciels, sont amorties entre 1 et 3 ans selon achat ou développement interne.

Les immobilisations corporelles font l'objet de plans d'amortissements déterminés selon la durée de vie économique ou les conditions probables d'utilisation des biens. Ceux-ci correspondent au mode linéaire et aux taux habituellement appliqués à ces catégories de biens.

Les amortissements inscrits sur la ligne « Terrains » correspondent aux amortissements des aménagements effectués sur ces investissements.

Les durées principalement retenues pour des équipements neufs sont les suivantes :

- infrastructures 10 ans ;
 - bâtiments lourds 20 à 30 ans ;
 - bâtiments légers 10 à 20 ans ;
 - installations générales 10 ans ;
 - agencements 5 à 10 ans ;
 - matériels 5 à 7 ans ;
 - outillages 3 à 5 ans ;
 - mobiliers, petits matériels et informatiques 3 à 5 ans.
- Pour les biens d'occasion, les durées d'amortissements sont réduites de moitié.

L'amortissement dérogatoire est utilisé autant que de besoin et correspond à l'écart entre l'amortissement économique et l'amortissement fiscalement admis.

Dépréciation

Les immobilisations incorporelles ou corporelles font l'objet d'une dépréciation dès lors que des événements ou circonstances rendent la valeur d'utilité durablement inférieure à la valeur nette comptable constatée.

___ 2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont valorisées à leur coût historique.

___ 3. Stocks et en cours

Compte tenu du caractère non significatif de ce poste, l'Institut ne valorise pas de stocks de matières ou fournitures consommables. Ces achats sont intégralement traités comme des charges de l'exercice.

Les en-cours de production et produits finis relatifs à des contrats de recherche ou à des commandes de prestation non facturés font l'objet de produits à recevoir au fur et à mesure de l'exécution des services.

___ 4. Valeurs mobilières de placement

L'Institut ne détient pas de valeur mobilière de placement.

___ 5. Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers à la date de clôture, cette obligation pouvant être légale, contractuelle ou implicite et que cette obligation doit faire l'objet d'une sortie probable de ressources au bénéfice du tiers, que l'IRSN est en mesure d'estimer avec une fiabilité suffisante.

Les passifs éventuels, correspondant à une obligation qui n'est ni probable, ni certaine à la date de clôture ne sont pas provisionnés. Une information est donnée dans l'Annexe s'ils sont significatifs.

Changement de méthode

Les droits à congés inscrits par le personnel sur un compte épargne temps (CET) sont comptabilisés en provision pour risques et charges Conformément à l'instruction comptable commune du 23 novembre 2018, notamment à son fascicule n°12 Modalités de comptabilisation des passifs non financiers (annexe passifs sociaux).

L'enregistrement comptable appliqué aux comptes épargne-temps (CET) a été modifié sur l'exercice 2019 en faisant l'objet d'une écriture de Provision dotée aux comptes 6815 et 1588 « Provisions de fonctionnement » (cf. notes 7, 23 et 27), au lieu d'une charge comptabilisée aux comptes 6412 et 4282.

L'Institut est son propre assureur pour l'indemnisation des salariés en situation de perte d'emploi. À ce titre une provision est constituée en fonction de la période d'indemnisation résiduelle des bénéficiaires inscrits au 31 décembre de l'année.

Les engagements de l'IRSN vis-à-vis de son personnel, au titre des indemnités de départ à la retraite, ne sont pas provisionnés mais sont inscrits en engagements hors bilan.

Les provisions liées à l'assainissement et au démantèlement des installations utilisées par l'Institut correspondent au coût total de l'opération dans le cas où l'IRSN a la qualité d'exploitant (ICPE) de l'installation, ou à la quote-part qui lui est imputable du fait de sa participation à un programme dont le CEA a la qualité d'exploitant nucléaire (INB). Ces provisions sont constituées, compte tenu du caractère immédiat de la dégradation, dès la mise en service actif de l'installation (règlement CRC n°-2004-06 et avis n°2005-H du CNC). La contrepartie des provisions est portée à l'actif du bilan en immobilisations dans un compte « Actifs de démantèlement ».

L'évaluation du coût de démantèlement et d'assainissement des installations repose sur des méthodologies permettant de disposer à tout moment de la meilleure estimation des coûts et délais des opérations. Ces estimations reposent sur les conventions signées avec les prestataires de services ou des évaluations internes qui s'appuient sur un inventaire des équipements et de leur situation radiologique prévisionnelle et à des études successives permettant d'évaluer avec une marge d'incertitude de plus en plus réduite les coûts d'assainissement et de démantèlement.

Ces estimations tiennent compte des principales hypothèses suivantes :

- un inventaire des coûts pour mener le site de l'installation au niveau du déclassement, en règle générale et sauf contraintes particulières, sur la base d'un génie civil assaini sur pied et d'un déclassement en zone à déchets conventionnels de toutes les zones à déchets nucléaires. L'état final des installations à démanteler (bâtiments et sols) est une hypothèse structurante de référence pour élaborer le scénario de démantèlement et estimer le coût ;
- l'évaluation des dépenses sur la base de coûts prévisionnels qui prennent en compte la sous-traitance, les frais de personnel, les coûts de radioprotection, les consommables, les équipements, le traitement des déchets induits, ainsi que le transport et le stockage définitif à l'Andra. L'évaluation tient compte également d'une quote-part de coûts de support technique des entités en charge des opérations de démantèlement ;
- certains déchets issus d'anciennes expérimentations n'ont pu être traités en ligne car les ateliers de support pour les conditionner n'étaient pas encore disponibles. Ils seront repris et conditionnés selon un scénario et des filières techniques agréés par l'autorité de sûreté ;

- une partie de ces coûts prévisionnels s'appuie sur des devis fermes et non révisables signés avec l'exploitant des installations. Par conséquent, il n'y a pas d'hypothèse d'inflation retenue dans la détermination de ces estimations ;
- l'établissement n'ayant pas l'autorisation d'avoir des placements rémunérés, par mesure de prudence ces provisions ne sont pas actualisées.

Les évaluations retenues pour les provisions de fin de cycle constituent, à la date d'arrêté des comptes de l'exercice, la meilleure estimation concernant les ressources nécessaires à l'exécution de ses obligations actuelles au titre du démantèlement et de l'assainissement de ses installations. Néanmoins, ces estimations sont porteuses de risques exogènes liés notamment à la réalisation des opérations par le CEA dans les conditions définies contractuellement et à l'évolution de l'environnement réglementaire définie par l'Autorité de Sûreté Nucléaire ou de l'exutoire final des déchets.

— 6. Dettes

Les engagements de l'IRSN vis-à-vis de son personnel au titre des congés payés échus et non pris, des congés payés acquis mais non échus, sont comptabilisés en dettes pour leurs montants bruts majorés des charges sociales et fiscales incombant à l'employeur.

Changement de méthode

L'enregistrement comptable appliqué aux comptes épargne-temps (CET) a été modifié sur l'exercice 2019 en faisant l'objet d'une écriture de provision dotée aux comptes 6815 et 1588 « Provisions de fonctionnement » (cf. notes 7, 23 et 27), au lieu d'une charge comptabilisée aux comptes 6412 et 4282.

— 7. Créances

Au cours des exercices précédents, une provision pour risques et charges était constituée pour couvrir la dépréciation des créances clients. Depuis 2017, cette provision est classée en actif circulant, en dépréciation des créances.

Cette dépréciation des comptes clients a été évaluée selon les règles suivantes :

- 0 % du montant de la créance pour un retard inférieur à 6 mois ;
- 10 % entre 6 et 12 mois de retard ;
- 15 % entre 12 et 18 mois de retard ;
- 75 % au-delà de 18 mois de retard.

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 2 – SUBVENTIONS ET PRODUITS ASSIMILÉS

Sont rattachés à ce poste les subventions pour charges de service public (SCSP) reçues de l'État, le produit de la contribution versée par les exploitants d'INB (cf. Article 96 de la LFR 2010), les subventions de l'Agence Nationale pour la Recherche, de l'Union Européenne et des autres entités publiques, affectées au financement des charges d'exploitation de l'exercice.

(a) La subvention versée dans le cadre du programme 190 par le ministère de la transition écologique et solidaire s'affiche en hausse de 0,35 M€ entre 2018 et 2019.

(b) La subvention versée dans le cadre du programme 212 par le ministère des armées s'affiche en hausse de 0,50 M€ entre 2018 et 2019. Cet abondement est un financement supplémentaire au montant inscrit en LFI et qui a été accordé à l'IRSN suite à son expression d'un besoin complémentaire pour l'année 2019.

<i>en milliers d'euros</i>				
	Notes	Exercice 2019	Exercice 2018	Écart
Subventions pour charges de service public		171 834	171 430	404
Programme 190	(a)	168 109	167 755	354
Programme 212	(b)	3 725	3 675	50
Subventions de fonctionnement en provenance de l'État et des autres entités publiques	(c)	2 951	3 362	(411)
Autres ministères		130	-	-
ANR (IA et hors IA)		931	646	-
Union européenne		1 257	2 014	-
Autres		633	702	-
Contribution des exploitants	(d)	62 738	62 758	(20)
TOTAL		237 522	237 550	(28)

(c) Les autres subventions des entités publiques s'élevaient à 2,95 M€ soit une baisse de 0,41 M€ relative à :

- + 0,28 M€ sur les contrats ANR, versement de préciput sur les projets ESCULAPE, PLUTON et HYDROGEODAM ;
- 0,78 M€ sur les contrats européens H2020, compte tenu de l'avancement des projets ;
- + 0,13 M€, subvention du ministère de l'agriculture pour l'année 2018.

(d) La contribution versée par les exploitants d'installation nucléaire de base, dont la liste est arrêtée par l'Autorité de Sûreté Nucléaire est, pour l'exercice 2019, de 62,74 M€, dont les principaux contributeurs sont EDF (48,4 M€), CEA (6,9 M€) et ORANO CYCLE (5 M€).

Suite au plafonnement des taxes affectées aux opérateurs prévu par l'article 46 de la loi de finances pour 2012 (n°2011-1977 du 28 décembre 2011) modifié par Décision n°2016-743 DC du 29 décembre 2016, l'IRSN a reversé l'excédent encaissé à hauteur de 0,24 M€ au budget de l'État. Cet ajustement de la contribution au montant du plafond autorisé est comptabilisé en dépense au compte « Charges spécifiques » intégré au poste « Autres charges de fonctionnement » du compte de résultat.

NOTE 3 – CHIFFRES D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires correspond aux études et prestations facturées par l'IRSN aux tiers dans le cadre de la réalisation de ses programmes ou prestations de service. Il est constaté à l'avancement des travaux.

Le chiffre d'affaires se décompose en quatre principales catégories :

- les contrats cofinancés de recherche et développement s'élevaient à 8,41 M€, soit - 0,72 M€ par rapport à l'exercice précédent. La variation est liée principalement au niveau de réalisation 2019 du contrat R&D CABRI ;
- les prestations standard baisse de 0,4 M€ avec notamment l'activité de dosimétrie passive (11 M€), les analyses de radio-toxicologie (0,8 M€) et l'examen du CAMARI (0,3 M€) ; la baisse correspond au reclassement des activités d'intercomparaisons en prestations spécifiques ;
- les prestations spécifiques et études non cofinancées, en hausse de 0,3 M€ correspond au reclassement des prestations d'intercomparaisons ;
- les autres activités sont en baisse de 0,44 M€ correspond notamment à une moindre refacturation des salariés mis à disposition du GEIE RISKAUDIT de - 0,5 M€.

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2019	Exercice 2018
Contrats de recherche et développement	8 413	9 141
Prestations standard	13 057	13 394
Prestations spécifiques	5 816	5 453
Autres activités	6 154	6 593
TOTAL	33 440	34 582

NOTE 4 – AUTRES PRODUITS DE GESTION

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2019	Exercice 2018
Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels	1 162	1 016
Produits de gestion provenant de l'annulation de demandes de paiement des exercices antérieurs	1 312	1 131
Dépôts et pénalités perçus sur achats et ventes	57	35
Recouvrement créances admises en non-valeur	6	4
Autres produits	81	103
TOTAL	2 619	2 289

Le compte redevance propriété industrielle enregistre pour l'essentiel des ventes de licences suivantes :

- C3X : 0,5 M€ ;
- SYLVIA : 0,15 M€ ;
- ASTEC : 0,23 M€.

Le compte produits issus des annulations de charges sur exercices antérieurs se monte à 1,3 M€ et se décompose principalement des montants ci-dessous :

- 0,9 M€ d'annulation de CAP ;
- 0,3 M€ d'avoir sur exercices antérieurs dont 0,2 M€ correspondant à la régularisation de la contribution forfaitaire hors gardiennage de l'année 2018 du CEA et 0,1 M€ d'apurement de cotisations relatives à la taxe d'apprentissage.

NOTE 5 – PRODUITS FINANCIERS

Les produits financiers sont composés des éléments suivants :

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2019	Exercice 2018
Produits des participations et des prêts	3	5
Intérêts sur créances non immobilisées	0	1
Gains de change	3	12
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières	-	-
TOTAL	7	17

En application de la réglementation applicable aux établissements publics, l'institut n'effectue pas de placement de sa trésorerie.

La variation est due notamment à la diminution du poste gain de change.

NOTE 6 – CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE

Les consommations de l'exercice se décomposent de la manière suivante :

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2019	Exercice 2018
Achats de sous-traitance	28 726	30 083
Achats d'études (CEA)	11 796	13 277
Achats d'études	8 329	8 220
Achats de prestations	8 601	8 586
Achats non stockés de matières et fournitures	12 639	11 885
Achats de matériels, équipements et travaux	2 637	2 011
Autres achats non stockés de matières et fournitures	10 002	9 873
Remises, rabais et ristournes obtenus sur achats	(79)	-
Services extérieurs	62 080	58 166
Sous-traitance externe	26 220	25 775
Locations et charges locatives	1 749	1 591
Entretien et réparation	15 900	14 151
Assurances	779	763
Études et recherche	-	0
Documentation	2 025	1 695
Personnel intérimaire	3 098	2 553
Honoraires	201	210
Publicité et publications	163	162
Transports	405	386
Frais de mission et de réception	7 255	6 861
Frais postaux et de télécommunication	2 245	2 369
Frais bancaires	-	15
Divers	2 041	1 634
TOTAL	103 366	100 134

Les consommations de l'exercice sont en augmentation de 3,2 M€ entre 2018 et 2019. Cette variation porte principalement sur les postes suivants :

- la baisse de 1,4 M€ du poste « Achats de sous-traitance » liée au contrat relatif à l'expérimentation du réacteur CABRI (CIP 2018-2020) de 9,6 M€ en 2019 contre 11 M€ en 2018 ;
- l'augmentation de 0,7 M€ du poste « Achats non stockés de matières et fournitures » ;
- l'augmentation de 3,9 M€ du poste « Services extérieurs » notamment au niveau des charges d'entretien et réparation.

NOTE 7 – CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel s'analysent comme suit :

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2019	Exercice 2018
Salaires et traitements	91 179	97 168
Appointements, congés payés et CET	87 481	92 791
Supplément familial	1 219	1 141
Autres	2 479	3 236
Charges sociales	35 279	39 706
Assurance maladie	24 942	26 365
Mutuelle	1 538	1 440
Retraite	10 470	10 636
Autres charges sociales	(1 670)	1 265
Intéressement (hors charges sociales associées)	1 539	1 871
Autres charges de personnel	3 663	3 634
TOTAL	131 660	142 379

Les droits acquis par les salariés au titre des congés payés sont constatés en charges à payer en valeur brute majorée des charges estimées.

Les droits acquis au titre des CET, JRS et RTT sont désormais comptabilisés en provision pour risques et charges pour 8,2 M€. L'impact négatif est visible sur les

postes « Appointements, congés payés et CET » à hauteur de 5,5 M€ et « Autres charges sociales » pour 2,7 M€.

La variation de -1,4 M€ sur le poste « Assurance maladie » est lié à la réduction du taux de cotisation patronale d'assurance maladie depuis le 1^{er} janvier 2019 sur les rémunérations ne dépassant pas 2.5 fois le SMIC.

NOTE 8 – AUTRES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

<i>en milliers d'euros</i>	Exercice 2019	Exercice 2018
Impôts et taxes sur rémunérations	6 572	6 751
Taxes sur salaires	1 845	1 786
Taxe d'apprentissage	813	812
Participation des employeurs à la formation professionnelle continue	982	1 234
Versements de transport	2 508	2 495
Autres impôts et taxes sur rémunérations	425	425
Autres impôts et taxes et versements assimilés	1 521	1 135
CFE	184	99
CVAE	111	152
Taxes foncières	481	485
Taxes sur les bureaux	150	76
Taxes non récupérables sur périmètre mixte	461	176
Autres	136	84
Redevances	3 828	3 439
Pertes sur créances irrécouvrables	113	146
Charges spécifiques	627	520
Autres charges de fonctionnement	860	938
TOTAL	13 521	12 930

La variation de +0,6 M€ s'analyse notamment par une augmentation de 3 points du coefficient de non récupération de TVA déductible sur le périmètre mixte.

NOTE 9 – DOTATIONS ET REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS, DÉPRÉCIATIONS

Les dotations et reprises sur amortissements et provisions se décomposent de la façon suivante :

<i>en milliers d'euros</i>	Dotations		Reprises	
	Exercice 2019	Exercice 2018	Exercice 2019	Exercice 2018
Valeur nette comptable des actifs cédés	56	271		
Sur immobilisations				
Dotations aux amortissements	33 623	32 853	-	-
Dotations aux amortissements exceptionnelles	-	2	-	-
Sur actif circulant				
Dépréciations des créances clients	236	167	264	349
Provisions				
Provisions pour risques et charges	10 952	2 855	2 546	3 635
Provisions pour risques et charges financiers	-	-	-	-
Amortissements dérogatoires	404	404	317	417
Transferts de charges	-	-	63	466
Reprise du financement rattaché à un actif	-	-	5 985	6 236
TOTAL	45 271	36 552	9 176	11 103

Les variations cumulées des dotations 2019 progressent de 8,7 M€ par rapport à 2018.

Le poste de provisions pour risques et charges enregistre le changement de méthode de comptabilisation des CET/JRS/RTT décrite note 7 – charge de personnel – pour un montant de +8,2 M€.

NOTE 10 – CHARGES FINANCIÈRES

Les charges financières sont présentées ci-dessous :

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	Exercice 2019	Exercice 2018
Charges d'intérêt	(a)	2 092	1 965
Pertes de change		8	7
Dotations aux amortissements, dépréciations, et aux provisions financières		-	-
TOTAL		2 100	1 972

(a) La charge d'intérêts est liée notamment au financement du bâtiment 01 dans le cadre d'un partenariat public-privé.

NOTES RELATIVES AU BILAN

ACTIF

NOTE 11 – IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2018	Augmentations	Diminutions	31/12/2019
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Valeur brute	36 587	381	91	36 877
Concessions, brevets, licences et logiciels	32 030	304	-	32 335
Droits d'usage	4 463	-	-	4 463
Immobilisations incorporelles en cours	94	77	91	80
Amortissements	30 203	1 236	-	31 439
Concessions, brevets, licences et logiciels	30 203	1 236	-	31 439
SOUS-TOTAL	6 384			5 439
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Valeur brute	557 195	12 032	2 695	566 532
Terrains	31 799	25	-	31 824
Constructions	159 117	1 211	57	160 270
Installations techniques, matériel et outillage	320 870	5 451	1 119	325 202
Autres immobilisations corporelles	41 363	1 195	89	42 470
Immobilisations corporelles en cours	4 033	4 078	1 357	6 754
Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	12	72	73	12
Amortissements	262 715	32 905	1 116	294 504
Terrains	485	135		620
Constructions	56 438	7 178	2	63 614
Installations techniques, matériel et outillage	174 493	22 525	1 025	195 993
Autres immobilisations corporelles	31 299	3 068	89	34 278
SOUS-TOTAL	294 480			272 028
TOTAL	300 864			277 466

— Immobilisations incorporelles

L'évolution de la valeur brute entre les deux exercices +0,2 M€ correspond principalement à l'achat de licences.

— Immobilisations corporelles

La valeur brute progresse de +9,3 M€ dont +4,5 M€ d'entrées en installations techniques, matériel et outillage (comprenant 1,1 M€ de dosimètres RPL).

Les immobilisations en cours affichent une variation nette de 2,7 M€, des acquisitions pour 1,5 M€ sur les projets subventionnés DENOPI et 0,4 M€ pour l'acquisition de la source neutronique de l'irradiateur Van Gogh au LMDN (Cadarache).

— Actifs de démantèlement

Ils sont inscrits en contrepartie directe en provisions pour risques et charges (pas d'inscription de la dotation au compte de résultat). L'actif de démantèlement est amorti en mode linéaire et en 2019 affiche une valeur nette comptable de 20 M€, inférieur au solde de la provision qui représente le montant des travaux de démantèlement restant à réaliser, soit 42,46 M€.

NOTE 12 – IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les immobilisations financières, d'un montant de 0,42 M€, comprennent les dépôts et cautionnement versés et les prêts accordés au personnel. Ce dernier poste enregistre une baisse de 0,07 M€.

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Prêts	280	354
Autres immobilisations financières	139	135
TOTAL	419	489

NOTE 13 – ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES

À la clôture de l'exercice, la situation est la suivante :

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2019		
	Brut	< 1 an	> 1 an
CRÉANCES DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Prêts	280	3	276
Autres immobilisations financières	139	-	139
CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	155	155	-
Autres créances clients	29 139	29 139	-
Avances et acomptes	282	282	-
Créances sur les autres débiteurs	197	197	-
TOTAL	30 191	29 776	41

NOTE 14 – CRÉANCES SUR LES ENTITÉS PUBLIQUES

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2019	31/12/2018
État et autres collectivités publiques - Subventions à recevoir	(a)	1 356	893
État - TVA		5 640	5 899
État et autres collectivités publiques - Charges à payer et produits à recevoir		1 790	1 934
TOTAL		8 786	8 726

(a) L'augmentation de 0,46 M€ résulte du niveau d'avancement en 2019 des projets financés par l'ANR (PERFROI, MIRE et DENOPI)

NOTE 15 – CRÉANCES CLIENTS

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Valeur brute	20 508	16 689
Clients - ventes de biens ou de services	16 764	10 694
Clients douteux ou litigieux	155	19
Clients - factures à établir	3 589	5 976
Provision pour dépréciation	(139)	(167)
Provision pour dépréciation des comptes clients	(139)	(167)
TOTAL	20 369	16 522

Une variation du poste créance clients + 3,8 M€ se décompose en + 6 M€ sur les soldes clients et - 2,4 M€ sur les factures à établir (+ 3,4 M€ facturé sur les deux derniers mois de l'année par rapport à 2018 où les factures ont été émises plus tôt dans l'exercice. Le règlement de ces factures 2019 sont attendus à 30 jours fin de mois date facture soit janvier-février 2020).

Le solde clients comprend la facturation tardive :

- EDF contrat quadri-partite pour 2,7 M€ ;
- ASN pour 1,1 M€ ;
- ENSTTI pour 1 M€ ;
- CEA convention miroir FAR 2018 pour 0,5 M€ ;
- C3X redevances 2018 et 2019 pour 0,5 M€.

NOTE 16 – CRÉANCES SUR LES AUTRES DÉBITEURS

À la clôture de l'exercice, la situation est la suivante :

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Avances et acomptes au personnel	-	-
Débiteurs divers	197	421
TOTAL	197	421

NOTE 17 – CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Charges constatées d'avance	2 882	3 241

Les charges constatées d'avance totalisent 2,9 M€. Les dépenses qui subissent cet ajustement sont essentiellement les maintenances de licences. Le paiement des redevances Microsoft en 2019 pour la période 2020 à 2021 représente une charge constatée d'avance de 1,5 M€. La variation négative est due à la constatation en charges de la redevance Microsoft 2019 de 0,7 M€.

NOTE 18 – TRÉSORERIE

Ce poste reprend la position des disponibilités auprès de la Recette Générale des Finances en fin d'exercice :

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Disponibilités	32 642	28 918

PASSIF

NOTE 19 – FINANCEMENT DE L'ACTIF PAR L'ÉTAT

en milliers d'euros	Notes	31/12/2018	Dotations	Reprises	31/12/2019
Dotations					
Financements non rattachés à des actifs déterminés - État	(a)	15 256	1 217	231	16 241
Financements d'actifs mis à disposition - État		30 923	-	-	30 923
Valeur initiale des financements rattachés à des actifs - État	(b)	101 316	151	180	101 287
Valeur initiale des financements rattachés à des actifs - ANR/IA	(c)	1 981	231	-	2 213
SOUS-TOTAL		149 476	1 599	412	150 664
Compléments de dotations					
Reprise sur financements d'actifs mis à disposition - État	(d)	(2 078)	-	-	(2 078)
Reprise sur financements d'autres actifs	(d)	(84 622)	(2 453)	(105)	(86 970)
Reprise sur financements d'autres actifs - ANR/IA	(d)	(316)	(242)	-	(558)
SOUS-TOTAL		(87 016)	(2 695)	(105)	(89 606)
TOTAL		62 461	(1 096)	307	61 058

(a) La variation de +1 M€ en 2019 correspond aux versements de subventions d'investissements ANR non rattachés à des actifs pour un montant de 1,2 M€ et une affectation de la subvention pour un montant de 0,2 M€ à des valeurs d'actifs financées pour les programmes DENOPI, PERFROI et AMORAD (cf. c) ;

(b) La variation de ce poste est liée aux travaux d'inventaire d'immobilisations (regroupement et mise hors service) ;

(c) La variation correspond à l'affectation des financements non rattachés à un actif pour un montant de 0,2M€ (cf. a) à des valeurs d'actifs financées pour les programmes DENOPI, PERFROI et AMORAD ;

(d) La variation de +2,6 M€ correspond à la quote-part d'amortissement des actifs financés par subvention diminuée des immobilisations mises au rebut.

NOTE 20 – FINANCEMENT DE L'ACTIF PAR DES TIERS

Il s'agit essentiellement du traitement comptable du financement externe de l'actif. Les subventions reçues hors État et affectées au financement de l'actif sont

reprises au rythme de l'amortissement des immobilisations correspondantes.

en milliers d'euros	31/12/2019	31/12/2018
Financements non rattachés à des actifs - Tiers autres	-	-
Subventions d'investissement reçues de l'État	1	1
Subventions d'investissement autres	-	-
Valeur initiale des financements rattachés à des actifs - Collectivités et EPN	35 076	35 076
Valeur initiale des financements rattachés à des actifs - Autres organismes	30 001	30 001
Reprises sur financements rattachés à des actifs - Collectivités et EPN	(34 884)	(34 743)
Reprises sur financements rattachés à des actifs - Autres organismes	(11 149)	(7 924)
Subventions d'investissement virées au compte de résultat	-	-
TOTAL	19 046	22 412

La variation de l'ensemble des postes de subventions d'actif par des tiers correspond à la quote-part d'amortissement

2019 des actifs subventionnés dont CABRI Réacteur et Boucle à Eau pour un montant de 3,2 M€.

NOTE 21 – REPORT À NOUVEAU CRÉDITEUR

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Report à nouveau	23 496	31 841

La variation du poste « Report à nouveau » correspond à l'affectation du résultat déficitaire de l'exercice précédent de 8 M€.

NOTE 22 – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Amortissements dérogatoires	3 598	3 512
TOTAL	3 598	3 512

En 2013, l'Institut a fait varier la durée de l'amortissement comptable par rapport à la durée fiscale de référence de certains biens de l'actif, ce qui s'est traduit par la comptabilisation d'amortissements dérogatoires dont l'impact sur l'exercice 2019 s'analyse comme suit :

- une dotation complémentaire de 0,4 M€ ;
- une reprise d'amortissement de 0,3 M€.

NOTE 23 – PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES

<i>en milliers d'euros</i>	Notes	31/12/2018	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		31/12/2019
				(provision utilisée)	(provision non utilisée)	
Provisions pour litiges		969	-	316	-	653
Litiges sociaux	(b)	969	-	316	-	653
Autres litiges		-	-	-	-	-
Provisions pour charges		48 633	10 952	2 230	-	57 354
Démantèlement	(b)	42 462	-	-	-	42 462
Assainissement	(c)	4 587	877	853	-	4 612
Contribution - INB Strasbourg	(d)	319	-	319	-	-
Dépenses PSE/DGGN - Téléray		190	-	-	-	190
RISKAUDIT - Quote part /pertes	(e)	-	300	-	-	300
ENSTTI - Quote part /pertes	(e)	140	392	140	-	392
Dépenses fournisseurs RH		-	165	-	-	165
AGEFIPH		73	111	57	-	127
Indemnités chômage	(f)	862	893	862	-	893
CET - RTT - JRS	(g)	-	8 214	-	-	8 214
TOTAL		49 601	10 952	2 546	-	8 007

(a) Reprise de la provision litiges sociaux pour 0,3 M€, deux affaires antérieures à 2019 ont été soldées ;

(b) La provision pour démantèlement de CABRI a été actualisée et n'a pas donné lieu à une dotation complémentaire ;

(c) Les travaux d'assainissement du site de FEURSMETAL réalisés sur l'exercice et la révision des coûts restant à venir se traduisent par le maintien de la provision au niveau de 2018 ;

(d) Reprise de la provision de 0,3 M€ suite à l'amendement de l'Assemblée Nationale annulant la dette de l'Université de Strasbourg ;

(e) Provision pour les quotes-parts de perte de l'IRSN dans les GEIE Riskaudit et le GIE ENSTTI soit 0,5 M€ ;

(f) Allocation chômage : l'IRSN est son propre assureur pour l'indemnisation des salariés en situation de perte d'emploi. Le nombre de bénéficiaires à indemniser est resté le même qu'en 2018 (29 personnes) ;

(g) Les droits acquis au titre des CET, JRS et RTT sont désormais comptabilisés en provision pour risques et charges pour 8,2 M€.

NOTE 24 – ÉTATS DES ÉCHÉANCES DES DETTES

À la clôture de l'exercice, la situation est la suivante :

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2019 Brut	< 1 an	> 1 an et < 5 ans	> 5 ans
Dettes financières	50 907	2 092	8 874	39 941
Avances et acomptes reçus	4 542	4 542		
Fournisseurs et comptes rattachés	16 360	16 360		
Dettes fiscales et sociales	18 899	18 899		
Autres dettes non financières	429	429		
Produits constatés d'avance	9 072	9 072		
TOTAL	100 208	51 393	8 874	39 941

NOTE 25 – DETTES FINANCIÈRES

La situation des emprunts au 31 décembre 2019 est la suivante :

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2018	Remboursement	Augmentation	31/12/2019
Emprunt auprès d'un établissement de crédit	12 631	563	-	12 068
Autres dettes financières	39 886	1 107	-	38 779
Intérêts courus non échus	61	61	59	59
TOTAL	52 578			50 907

Ce poste enregistre les soldes d'un emprunt auprès du Crédit Agricole et de la dette correspondant au financement

du bâtiment 01 en PPP. la variation de l'exercice correspond au remboursement de l'année.

NOTE 26 – DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS

Les dettes fournisseurs se décomposent de la manière suivante à la clôture de l'exercice :

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Fournisseurs - Achats de biens et services	2 923	2 674
Frais de missions et indemnités kilométriques	43	6
Fournisseurs - Retenue de garantie	239	280
Fournisseurs - Charges à payer	12 718	11 647
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	438	775
TOTAL	16 360	15 381

NOTE 27 – DETTES FISCALES ET SOCIALES

À la clôture de l'exercice, la position des comptes est la suivante :

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Personnel et comptes rattachés	12 185	17 453
Provision congés à payer	9 557	9 766
Provision CET	-	3 340
Provision RTT	-	1 724
Autres dettes de personnel	2 628	2 622
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 865	9 037
Charges sociales / CP	4 683	4 785
Charges sociales / CET	-	1 637
Charges sociales / RTT	-	845
Autres dettes / organismes sociaux	1 182	1 770
État et autres collectivités publiques	848	(2 077)
TOTAL	18 899	24 413

La variation des dettes fiscales et sociale s'analyse comme suit :

- variation des comptes de charges de personnel : diminution de 5,2 M€ du poste « Personnel et comptes rattachés » et de 3,1 M€ du poste « Sécurité sociale et autres organismes sociaux » liée au changement de méthode de comptabilisation en provision pour risques et charges (cf. note 7) ;
- variation État (TVA) : on constate une augmentation du poste de TVA collectée sur les encaissements de décembre liée aux facturations tardives des clients (+1 M€) ainsi qu'un solde de TVA à décaisser inférieur de 1,8 M€ par rapport à 2018, soit une variation cumulée de 2,9 M€.

NOTE 28 – AUTRES DETTES NON FINANCIÈRES

Les éléments significatifs du poste sont les suivants :

<i>en milliers d'euros</i>	31/12/2019	31/12/2018
Débiteurs et créditeurs divers	41	25
Excédent de versement à rembourser	34	22
Autres débiteurs et créditeurs divers	7	3
Comptes transitoires ou d'attente	388	210
Recettes perçues avant émission de titres	351	133
Recettes congrès	23	35
Recettes CAMARI	13	9
Autres recettes à transférer	-	32
Autres dettes diverses	0	1
TOTAL	429	235

Les comptes d'excédent de versement et de recette perçues avant émission des titres ont fait l'objet d'un suivi particulier

dont l'apurement se traduit par une augmentation de poste de 0,2 M€.

NOTE 29 – AUTRES INFORMATIONS

Événements postérieurs à la clôture

Néant.

Situation au regard de l'impôt sur les sociétés

L'établissement est en situation de déficit fiscal.

Est exclu du périmètre des activités entrant dans le champ d'imposition, l'ensemble des financements des missions de service public, de recherche et d'enseignement, avec ou sans partenariat avec d'autres établissements publics ou entreprises du secteur privé. A contrario, les activités entrant dans le champ d'imposition à l'IS correspondent aux opérations dites « lucratives », réalisées dans des conditions semblables aux entreprises commerciales. En 2019, le montant des déficits reportables est évalué à 83 M€.

Engagements de retraite

— Engagements calculés suivant la norme IAS 19 : 19,4 M€ en valeur brute, soit 28,6 M€ en intégrant une estimation des charges sociales. Les hypothèses utilisées sont les suivantes :

- taux d'actualisation 0,83 % ;
- âge de départ à la retraite : 62 ans pour les non cadres et 65 ans pour les cadres ;
- taux de rotation retenu : 4,84 % ;
- taux d'augmentation de salaire : 1,7 %.

— Un plan de départ ouvert aux salariés nés en 1960 et avant est en cours d'élaboration. Le degré d'incertitude sur sa mise en œuvre et son coût ne permet pas la constitution d'une provision. Néanmoins, une estimation a été réalisée affichant un décaissement global potentiel de 5 M€.

Effectifs

L'effectif des personnes rémunérées par l'Institut au 31 décembre 2019 (hors contrats en alternance et stagiaires) est de 1772 salariés dont la ventilation est la suivante :

- contrats à durée indéterminée cadre : 1 256 ;
- contrats à durée indéterminée non-cadre : 368 ;
- contrats à durée déterminée : 148.

Par ailleurs, ces contrats se répartissent en :

- contrats temps plein : 1 603 ;
- contrats temps partiel : 169.

[03] Rapport du commissaire aux comptes



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 80055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (IRSN)
Siège social : 31, avenue de la Division Leclerc - 92260 Fontenay-aux-Roses

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'attention du Ministère de l'Economie et des Finances,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (IRSN) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Institut à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode exposé dans la note 1.5 des règles et méthodes comptables de l'annexe concernant la comptabilisation des passifs non financiers.

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG,
constitué de cabinets indépendants adhérents de
KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise
comptable et de conseil
aux comptes à directeur et
conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre
à Paris sous le n° 14-3000101
et à la Compagnie Régionale
des Commissaires aux Comptes
de Metzville.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 9 497 100 €
Code APE 0932Z
775 726 417 N.C.S. Nantes
TVA Unifon Européenne
FR 77 726 417



*Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (IRSN)
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels*

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Le paragraphe « 1 – Immobilisations incorporelles et corporelles » de la note 1 relative aux principes comptables et méthodes d'évaluation de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des immobilisations corporelles et incorporelles.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons examiné les modalités de l'inscription à l'actif des immobilisations corporelles et incorporelles ainsi que celles retenues pour leur amortissement et nous nous sommes assurés que les notes « 9 – Dotations et reprises sur amortissements et provisions, dépréciations » et « 11 – Immobilisations incorporelles et corporelles » de l'annexe fournissent une information appropriée.

Provisions pour risques et charges

Votre établissement constitue des provisions pour couvrir ses passifs de démantèlement et d'assainissement, tels que décrits dans le paragraphe « 5 – Provisions pour risques et charges » de la note 1 relative aux principes comptables et méthodes d'évaluation de l'annexe.

Dans le cadre de nos travaux, nous avons apprécié le caractère approprié et raisonnable des hypothèses retenues concernant les estimations de ces passifs et nous nous sommes assurés que l'information communiquée dans la note « 23 – Provisions pour risques et charges » est appropriée. Nous rappelons toutefois que, ces estimations étant fondées sur des prévisions présentant par nature, un caractère incertain, les réalisations pourraient différer, parfois de manière significative, des prévisions.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux autorités de tutelle

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. La mission des commissaires aux comptes ne comprend pas d'interventions spécifiques sur la comptabilité budgétaire, en conséquence, nos vérifications sur le rapport de gestion et documents adressés aux autorités de tutelle ne portent pas sur les données de la comptabilité budgétaire.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de l'ordonnateur et dans les autres documents adressés aux autorités de tutelle sur la situation financière et les comptes annuels.



*Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN)
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels*

Responsabilités de l'ordonnateur et de l'agent comptable relatives aux comptes annuels

Il appartient à l'agent comptable, en relation avec l'ordonnateur, d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, et à l'ordonnateur, en liaison avec l'agent comptable, de mettre en place le contrôle interne qu'ils estiment nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de l'établissement à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Institut.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;




*Institut de Radioprotection et de Sécurité Nucléaire (IRSN)
Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels*

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'ordonnateur et l'agent comptable, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par l'agent comptable de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'institut à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 12 mars 2020

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

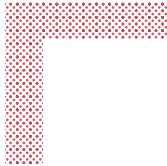


Laurent Genin
Associé

LE PRÉSENT RAPPORT ANNUEL A ÉTÉ APPROUVÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 MARS 2020

ILLUSTRATION DE COUVERTURE : réacteur chimique où est produit de l'iode gazeux par interaction du diméthyl sulfate avec une solution d'iodure de sodium (Installation PERSEE) © Francesco Acerbis/IRSN | L'installation PERSÉE de l'IRSN (Plateforme expérimentale de recherches sur l'épuration des effluents radioactifs) est un banc d'essais dédié à l'étude des dispositifs d'épuration des effluents gazeux dans les installations nucléaires et les laboratoires, usines ou établissements hospitaliers sources d'iode radioactif.

N° D'ISSN DU RAPPORT ANNUEL EN FRANÇAIS : ISSN 2679-6783 | CONCEPTION & RÉALISATION CIMΔYA



RETROUVEZ
le rapport annuel 2019 en ligne sur :
www.irsn.fr



IRSN
INSTITUT DE RADIOPROTECTION
ET DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

31, avenue de la Division Leclerc
92260 Fontenay-aux-Roses
RCS Nanterre B 440 546 018

COURRIER
BP 17
92262 Fontenay-aux-Roses Cedex

TÉLÉPHONE
+33 (0)1 58 35 88 88

SITE INTERNET
www.irsn.fr

E-MAIL
contact@irsn.fr
@irsnfrance